

Bureau de la gestion et du budget de la ville de New York (OMB)
Subvention globale pour le développement Communautaire (Community Development Block Grant)
(CDBG)

Programme de subventions pour la démolition et la préservation des monuments historiques - 2026 –
Comté du Bronx

Avis préalable et examen public d'une activité proposée dans une zone inondable relevant de la norme
fédérale de gestion des risques d'inondation (Federal Flood Risk Management Standard – FFRMS)

À : Toutes les agences, groupes ou personnes :

Le présent avis a pour objet d'informer que la Ville de New York (la ville) a déterminé que les actions proposées ci-dessous dans le cadre du programme de subventions globales pour le développement communautaire (Community Development Block Grant – CDBG) du département du logement et du développement urbain des États-Unis (U.S. Department of Housing and Urban Development – HUD) peuvent comprendre des sites situés dans une zone inondable relevant de la norme fédérale de gestion des risques d'inondation (FFRMS). En l'absence de données fondées sur l'approche scientifique tenant compte des effets du climat (Climate-Informed Science Approach – CISA), l'approche fondée sur une probabilité annuelle de crue de 0,2 % (500 ans) est utilisée pour délimiter la zone inondable relevant de la FFRMS. Cette approche utilise l'altitude et la zone exposée au risque d'inondation telles qu'elles figurent sur les cartes des taux d'assurance contre les inondations (Flood Insurance Rate Maps – FIRMs) de l'agence fédérale de gestion des urgences (Federal Emergency Management Agency) ou sur leurs versions préliminaires, selon la version la plus stricte.

La ville déterminera et évaluera les solutions de remplacement raisonnablement réalisables à l'implantation de l'activité dans la zone inondable, ainsi que les incidences potentielles de l'activité proposée sur cette zone, conformément au décret présidentiel (Executive Order) 11988 et aux dispositions réglementaires du HUD énoncées à la section 55.20 du titre 24 du CFR, sous-partie C « procédures relatives à la prise de décisions en matière de gestion des zones inondables ». Les projets proposés devraient être réalisés sur différents sites répartis dans l'ensemble du comté du Bronx, comme décrit ci-dessous.

Descriptions du programme

Les activités du programme de démolition devraient être mises en œuvre par le Département de la préservation et du développement du logement de la Ville de New York (NYC Department of Housing Preservation and Development – HPD). Le HPD est chargé de démolir ou de stabiliser, dans les cinq arrondissements de la ville, les structures qui sont ou pourraient devenir, dangereuses ou non sécuritaires en raison de leur état structurel, qui présentent un risque d'incendie ou qui constituent un danger ou une nuisance pour la vie humaine et la santé publique lorsque le propriétaire du bien ne prend pas les mesures nécessaires. Le HPD réalise des opérations de démolition urgentes et non urgentes, comprenant des démolitions totales ou partielles ainsi que des travaux connexes (notamment les analyses de présence d'amiante et la surveillance de la qualité de l'air, la sécurisation de la zone de travaux, le déblaiement, le nettoyage, le remblayage et le nivellement du terrain). Les fonds du CDBG devraient être utilisés uniquement pour la démolition de biens immobiliers délabrés et non pas pour le réaménagement des sites.

Le programme de subventions pour la préservation du patrimoine historique fournit une aide financière destinée à la réhabilitation, la préservation et la restauration de biens historiques classés au titre de monuments de la ville de New York, situés dans des quartiers historiques classés de la ville de New York ou inscrits ou admissibles à l'inscription au registre national des lieux historiques. Pour être admissible à une subvention destinée à la restauration intérieure, l'intérieur du bâtiment doit lui-même faire l'objet d'un classement au patrimoine. Les biens admissibles doivent satisfaire aux critères de l'objectif national du CDBG et se limitent aux propriétés résidentielles (occupées par leur propriétaire ou par un locataire) ainsi qu'aux biens appartenant à des organismes publics ou à des organismes privés à but non lucratif. Les travaux admissibles portant sur les façades comprennent notamment, sans s'y limiter, la reconstruction et le rejointement des ouvrages de maçonnerie, la restauration des façades, appuis de fenêtre, linteaux et toitures, le décapage de la peinture, ainsi que la réparation et le remplacement des fenêtres, corniches et portes d'entrée. Les perturbations du sol devraient se limiter à des travaux réalisés sur des terrains déjà remaniés, tels que des réparations mineures à l'extérieur de la structure (par exemple, la réparation du perron). Les activités entraînant une perturbation importante du sol ou affectant des sols vierges ne sont pas admissibles au programme.

Étant donné que les activités relevant des deux programmes sont limitées à des sites déjà perturbés, il n'est pas prévu que les projets aient des effets négatifs sur les valeurs intrinsèques de la zone inondable.

Les fonds du CDBG sont alloués chaque année à la ville et, en raison de la nature des programmes, les emplacements précis où les projets seront mis en œuvre ne sont pas connus à l'avance. Il est estimé qu'environ 10 000 000 USD des fonds du CDBG devraient être alloués chaque année au programme de démolition et qu'environ 97 sites devraient bénéficier annuellement de ce programme à l'échelle de l'ensemble de la ville. Pour le programme de subventions pour la préservation du patrimoine historique, il est estimé qu'environ 114 000 USD des fonds du CDBG devraient être alloués chaque année et qu'environ dix sites devraient bénéficier annuellement de ce programme à l'échelle de l'ensemble de la ville. Le nombre de ces sites qui seront situés dans une zone inondable ou dans chacun des arrondissements est inconnu. Le nombre approximatif total d'acres situées dans le comté du Bronx et compris dans la zone inondable relevant de la norme FFRMS est le suivant :

	Zone inondable de 100 ans (zones A, AE, VE)	Zone inondable de 500 ans (zone X ombrée ou zone présentant une probabilité annuelle d'inondation de 0,2 %)
Carte FIRM en vigueur (2007)	534	181
Carte FIRM préliminaire (2015)	629	73

Le présent avis poursuit trois objectifs principaux. Premièrement, les personnes susceptibles d'être touchées par des activités menées dans des zones inondables et qui s'intéressent à la protection de l'environnement naturel doivent avoir la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de fournir des informations concernant ces zones. Ces personnes sont invitées à proposer des sites de remplacement situés en dehors de la zone inondable, d'autres méthodes permettant d'atteindre le même objectif de projet, ainsi que des moyens de réduire et d'atténuer les incidences du projet sur la zone inondable. Deuxièmement, un programme adéquat d'information du public peut constituer un outil de sensibilisation

important. La diffusion d'informations relatives aux zones inondables peut faciliter et renforcer les efforts déployés par les autorités fédérales pour réduire les risques associés à l'occupation et à la modification de ces zones particulières. Troisièmement, par souci d'équité, lorsque le gouvernement fédéral décide de participer à des projets réalisés dans des zones inondables, il doit en informer les personnes susceptibles d'être exposées à un risque accru ou persistant.

Toutes les personnes, groupes et agences intéressés sont invités à soumettre des commentaires écrits concernant l'utilisation proposée des fonds fédéraux pour financer des activités de programme susceptibles d'être situées dans une zone inondable. La période minimale de consultation publique est de 15 jours calendaires. Elle commence le lendemain de la publication du présent avis et prend fin le seizième jour suivant cette publication.

Les commentaires écrits doivent être reçus par la ville de New York, à l'adresse indiquée ci-dessous, au plus tard le 17 juillet 2026 : Bureau du maire de la gestion et du budget, 255 Greenwich Street, 8th Floor, New York, NY 10007, à l'attention de : Juliet Jacobs, responsable de l'unité environnementale ou par téléphone au (212) 788-1653. Une description complète du projet peut également être consultée de 9 h 30 à 17 h 30 à l'adresse indiquée ci-dessus ou obtenue sur demande par courrier électronique. Les commentaires et les demandes d'informations relatives au projet peuvent être envoyés par courrier électronique à l'adresse suivante : CDBGComments@omb.nyc.gov.

Ville de New York

Zohran Kwame Mamdani, Maire

Sherif Soliman, Directeur de la gestion et du budget

Date : 1er juillet 2026